 <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 25 mars 2024</p> <p align="center"><i>Rapporteur : Monsieur Yves VILLATE</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2024- 016</p>
---	---	---

Rapport de la situation de l'Agglomération en matière de développement durable – Année 2023

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Méréville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HÉRON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (59).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Cyril ROSSELL, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Sana AABIBOU (procuration à Françoise PYBOT), Mathieu HILLAIRE (procuration à Camille BINET-DEZERT), Franck MARLIN (procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (procuration à Joël NOLLEAU), Isabelle TRAN QUOC HUNG (procuration à Tarik MEZIANE), Daniel CIRET (procuration à Dominique LEROUX), Annie LEPAGE (procuration à Christelle DELOISON) (7),

Secrétaire de séance : Madame Sabine LESPAGNOL.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Yves VILLATE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté D'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU l'article – L110-1 du code l'environnement relatif aux 5 piliers du développement durable ;

VU l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU le décret n°2001-687 du 17 juin 2011 propre au contenu du rapport à produire.

CONSIDERANT les cinq finalités du développement durable :

- 1) La lutte contre le changement climatique,
- 2) La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources,
- 3) La cohésion sociale et la solidarité,
- 4) L'épanouissement de tous les êtres humains,
- 5) La transition vers une économie circulaire.

CONSIDERANT à la fois, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des activités internes de la collectivité, et d'autre part le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire de la CAESE ;

CONSIDERANT la présentation du rapport lors de la Commission 4 « Agriculture, ruralité, alimentation, producteurs, environnement et transition énergétique » du 7 mars 2023

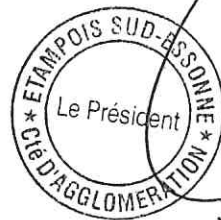
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HÉRON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Sana AABIBOU (procuration à Françoise PYBOT), Franck MARLIN (procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (procuration à Joël NOLLEAU), Daniel CIRET (procuration à Dominique LEROUX), Annie LEPAGE (procuration à Christelle DELOISON), **4 CONTRE** (Xavier GUIOMAR, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE (procuration à Camille BINET-DEZERT)), **3 ABSTENTIONS** (Séverine RAMÉ, Tarik MEZIANE, Isabelle TRAN QUOC HUNG (procuration à Tarik MEZIANE)),

PREND ACTE de la présentation du rapport annexé à la présente délibération sur les actions en matière de développement durable 2023,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...